

NORMES et ATTENTES

pour

PICKLEBALL CANADA

LES CHAMPIONNATS RÉGIONAUX

OUEST - CENTRE - ATLANTIQUE





Table of Contents

1. Lieux des tournois régionaux.....	3
2. Informations générales.....	3
3. Exigences de PCO en matière d'évènements.....	4
4. Exigences relatives aux aires de jeux.....	4
5. Événements des tournois régionaux.....	5
6. Format de tournois régionaux.....	5
7. Calendrier des Tournements Régionaux	6
8. Arbitrage des Tournements Régionaux.....	6
9. Médailles et prix.....	6
10. Encadrement de l'organisation de Tournements Régionaux.....	6
11. Calendrier.....	7
12. Droits et obligations de l'HÔTE et de PCO en matière de commanditaire.....	7
13. Marketing Tournements Régionaux	7
14. Activités hors concours	8
15. Obligations financières.....	8
Annexe A : Modèle de budget et de rapport.....	9
Annexe B : Déclaration du comité d'accueil.....	10

1. Lieux des tournois régionaux

- 1.1. L'objectif de Pickleball Canada (PCO) et des championnats régionaux de Pickleball Canada est de soutenir la croissance du pickleball pour tous les âges au niveau local, provincial, régional et national.
- 1.2. Il existe trois tournois régionaux
 - 1.2.1. Atlantique : Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Écosse et Terre-Neuve (l'Île-du-Prince-Édouard n'est pas une province affiliée pour le moment)
 - 1.2.2. Central : Ontario et Québec (le Nunavut n'est pas un territoire affilié pour le moment)
 - 1.2.3. Occidental : Manitoba, Saskatchewan, Alberta, C.-B. et Yukon (les Territoires du Nord-Ouest ne sont pas affiliés pour le moment)
- 1.3. Les provinces d'accueil sont les suivantes:
 - 1.3.1. Atlantique
 - 2021 Nouvelle-Écosse
 - 2022 Nouveau-Brunswick
 - 1.3.2. Central
 - 2021 Québec
 - 2022 Ontario
 - 1.3.3. Occidental
 - 2021 Saskatchewan
 - 2022 Alberta
 - 2023 C.-B.
 - 2024 Manitoba
 - 1.3.4. Terre-Neuve et le Yukon ne feront pas partie de la rotation dans leur région respective tant qu'ils n'auront pas demandé à être inclus dans la rotation et qu'ils ne pourront pas démontrer à Pickleball Canada la capacité d'entreprendre une telle entreprise.
 - 1.3.5. La rotation des provinces d'accueil se poursuivra dans l'ordre pour les années suivantes. Si une province hôte ne peut pas accueillir l'événement au cours de son année pour des raisons indépendantes de sa volonté, la province hôte accueillera l'année suivante, ce qui aura pour effet de repousser le calendrier d'une année.
- 1.4. Tous les clubs, villes et sites qui accueilleront (HOST) des championnats régionaux pour le PCO seront sélectionnés par leur province
- 1.5. Un HÔTE peut être constitué d'un seul club ou de plusieurs clubs désireux de travailler ensemble pour organiser des tournois régionaux.

2. Informations générales

- 2.1. Tous les jeux doivent respecter les règles de la Fédération internationale de Pickleball (IFP).
- 2.2. Les tournois régionaux de l'OCP doivent répondre aux exigences de sanction de l'OCP. Le BCP ne facturera pas de frais de sanction à l'hôte.
- 2.3. Le site d'accueil a la responsabilité principale du fonctionnement du tournoi avec le soutien du PCO. Le PCO est le principal responsable de la présentation de l'événement avec le soutien du site d'accueil.
- 2.4. HOST s'efforcera de fournir des services dans les deux langues officielles, en particulier si l'événement se déroule dans l'Est du Canada. La procédure d'inscription, si possible, sera bilingue.
- 2.5. L'HÔTE, lorsque la loi l'exige, assume la responsabilité de veiller à ce que tout le personnel employé par l'HÔTE ou en son nom soit couvert par une assurance accidents de travail..



Toutes les politiques de PCO doivent être acceptées et suivies par l'HÔTE dans la préparation de ladite candidature et le fonctionnement du tournoi. Elles peuvent être consultées à l'adresse suivante : <https://pickleballcanada.org/policies.php>.

- 2.6. Ces normes et attentes sont susceptibles d'être modifiées, une consultation appropriée ayant lieu avec les hôtes potentiels ou présumés.
- 2.7. En acceptant d'accueillir le tournoi régional, l'hôte comprend et accepte tous les termes du présent document sur les normes et les attentes des tournois régionaux.
- 2.8. Toute demande de modification des conditions doit être acceptée par Pickleball Canada.
- 2.9. Le PCO Event Agreement est l'autorité finale pour tout litige entre le PCO et le HOST.
- 2.10. L'hôte doit adresser toutes les questions par courrier électronique au BCP, vice-président du développement du sport et des compétitions, à l'adresse vp-sport@pickleballcanada.org, qui transmettra la question et les réponses à tous les candidats potentiels.

3. Exigences de PCO en matière d'évènements

- 3.1. Les organisateurs des tournois régionaux travailleront avec le président du tournoi du PCO pour programmer leur événement afin d'éviter tout conflit avec les autres grands tournois et événements de pickleball.
- 3.2. Les tournois régionaux sont ouverts à tous les concurrents de tous les pays. Les participants doivent être des membres actuels du BCP.
- 3.3. Les installations doivent être disponibles pour un minimum de trois jours ou plus afin de pouvoir accueillir tous les événements de manière adéquate.
- 3.4. Une technologie appropriée sera disponible pour assurer le succès du tournoi, y compris un équipement de secours en cas de défaillance technologique. Une connexion Internet fiable doit être disponible sur place, de préférence avec ou sans fil. Un système de sonorisation est nécessaire.
- 3.5. Les services de restauration doivent être disponibles dans un rayon de 250 mètres autour du lieu de l'évènement.
- 3.6. L'HÔTE fournira suffisamment de filets et de balles.
- 3.7. La balle officielle sera certifiée par PCO.
- 3.8. À tout moment il doit y avoir au moins deux personnes sur place ayant reçu une formation en premiers soins et pour l'utilisation d'un défibrillateur DAE.

4. Exigences relatives aux aires de jeux

- 4.1. L'HÔTE doit fournir un nombre suffisant de terrains pour le temps disponible afin que tous les événements puissent se terminer. Un minimum de 20 terrains est recommandé.
- 4.2. La surface de jeu minimale recommandée par terrain mesure 9,14 m de large et 18,29 m de long. Une marge de 3,05 m autour du terrain mesure 12,19 m par 19,51 m.
- 4.3. Les lignes du terrain de pickleball doivent se distinguer clairement de la couleur de la surface et de toute autre ligne du terrain.
- 4.4. La couleur de fond autour du terrain doit être contrastée, adaptée au pickleball.
- 4.5. Jeux d'intérieur :
 - 4.5.1. la hauteur minimale du plafond, sur tous les terrains est de 9 mètres (30 pieds);
 - 4.5.2. les fenêtres doivent être suffisamment ombragées pour ne pas être incommodées par le soleil pendant le jeu;
 - 4.5.3. une ventilation/climatisation doit être adéquate pour garantir le respect des protocoles de sécurité.

5. Événements des tournois régionaux

- 5.1. L'âge est déterminé à la fin de l'année civile de tournois régionaux.
- 5.2. En double, les deux joueurs doivent satisfaire à l'exigence d'âge de la division.
- 5.3. Un concurrent peut jouer dans une division d'âge plus jeune.
- 5.4. Évènements requis :
 - 5.4.1. Open hommes et femmes (simples, doubles et mixtes);
 - 5.4.2. sénior Open (50+) hommes et femmes (simples, doubles et mixtes);
 - 5.4.3. compétences par tranches d'âge (simples, doubles et mixtes);
 - 5.4.4. requis - 3.0, 3.5, 4.0, 4.5;
 - 5.4.5. obligatoire - 49 ans et moins, 50 ans et plus;
 - 5.4.6. division Pro - à prendre en considération;
 - 5.4.7. parapickleball - à prendre en considération
- 5.5. Possible additional Event age categories:
 - 5.5.1. moins de 19 ans (junior);
 - 5.5.2. 19-34
 - 5.5.3. 35-49
 - 5.5.4. 50-59
 - 5.5.5. 60-69
 - 5.5.6. 70+
- 5.6. Si le nombre de participants dans un groupe d'âge est insuffisant, regrouper les âges dans un groupe de compétences
- 5.7. Évènements facultatifs - Si le nombre de terrains et le temps disponible le permettent, faire des évènements de catégories d'âge élargies (simples, doubles et mixtes) :
 - 5.7.1. catégories d'âge progressives, 5 ou 10 ans, de 20 à 70 ans et plus;
 - 5.7.2. pas de répartition des compétences

6. Format de tournois régionaux

- 6.1. Double élimination :
 - 6.1.1. réintégration dans la catégorie des vainqueurs..
- 6.2. Matches de championnat et matchs pour les médailles :
 - 6.2.1. matchs de 2 de 3, partie de 11, gagnent par deux points, sans limite;
 - 6.2.2. le perdant joue un match à 15 avec victoire par deux points, sans limite.
- 6.3. Un minimum de 8 équipes par évènement est préférable. Les petits évènements (cinq équipes ou moins) peuvent utiliser le format "round robin" comme spécifié par les règles de la FIP.
- 6.4. Le nombre maximum d'équipes par évènement est déterminé par le terrain et le temps disponible
- 6.5. Processus de classement
 - 6.5.1. identifié et transparent : utiliser le classement UTPR et/ou PCTR, si ils sont disponibles;.
 - 6.5.2. au moins la moitié des équipes doivent être classées, l'autre moitié peut l'être ou par tirage au sort;
 - 6.5.3. impliquer le président des tournois de PCO pour finaliser le classement.
- 6.6. Matériel informatique
 - 6.6.1. L'HÔTE doit utiliser un logiciel informatique de tournoi de pickleball approuvé par PCO;.

- 6.6.2. les résultats, sous forme numérique appropriée, doivent être soumis à PCO dans les deux semaines suivant la fin du tournoi;
- 6.6.3. un représentant de PCO recevra des "privilèges d'administrateur" pour le dit logiciel afin de fournir une sauvegarde si nécessaire et d'assurer le respect des engagements de l'HÔTE.
- 6.6.4. PCO fournira des formats standardisés de tournois "passe-partout" pour assurer la cohérence entre tous les tournois de championnat de PCO énumérés PCO Championnat et tournois régionaux.

7. Calendrier des Tourneaux Régionaux

- 7.1. Tourneaux régionaux se déroulera pendant au moins 3 jours, du vendredi au dimanche. Le calendrier sera déterminé en collaboration avec PCO et dépendra du nombre de participants dans les différentes catégories de compétition.
- 7.2. Si des événements optionnels sont inclus, l'OPEN se déroulera sur un calendrier de 5 jours, commençant un mercredi et se terminant le dimanche.
- 7.3. Pour le championnat en plein air, si nécessaire, la journée de pluie sera remise au lundi.

8. Arbitrage des Tourneaux Régionaux

- 8.1. Tous les matchs doivent être arbitrés par des arbitres certifiés de PCO, niveaux 1 à 3.
- 8.2. Les arbitres seront tenus de porter les vêtements officiels autorisés par PCO
- 8.3. Les matchs pour les médailles nécessiteront 4 juges de ligne.
- 8.4. Les matchs des championnats Pro, Open et Sénior seront, si possible, arbitrés par des arbitres de niveau 3.
- 8.5. L'HÔTE désignera un arbitre en chef qui s'occupera de la résolution des conflits éventuels pour la compétition et dont la décision sera définitive.
- 8.6. L'HÔTE respectera le guide de paiement officiel de PCO
 - 8.6.1. Un minimum requis de 3 \$ par match sera versé aux arbitres.

9. Médailles et prix

- 9.1. PCO doit approuver la conception des médailles.
- 9.2. Médailles à fournir par l'HÔTE.
- 9.3. Les médailles ne seront décernées que pour les épreuves disputées. Par exemple, pas de médailles pour les 60 - 69 ans si elles sont regroupées dans une catégorie d'âge de 50 - 69 ans.
- 9.4. Le lieu doit permettre la remise des médailles avec un podium approuvé par PCO et une zone réservée aux médias.
- 9.5. Des images électroniques de toutes les présentations de médailles seront fournies à PCO dans les 5 jours suivant le tournoi.
- 9.6. L'HÔTE est responsable de tous les besoins photographiques (des photographes bénévoles suffisent) qui comprennent la remise des médailles et des photos d'action de tournois régionaux.
- 9.7. Toutes les photographies doivent être faites conformément aux lois applicables en matière de protection de la vie privée.

10. Encadrement de l'organisation de Tourneaux Régionaux

- 10.1. L'HÔTE formera un comité d'organisation local (COL) qui comprendra:
 - 10.1.1. président du tournoi PCO OPEN - nommé par Pickleball Canada;
 - 10.1.2. président du comité des HÔTES;

- 10.1.3. directeur du tournoi;
 - 10.1.4. gestionnaire d'évènements;
 - 10.1.5. arbitre en chef;
 - 10.1.6. responsable des commandites
 - 10.1.7. gestionnaire des bénévoles
 - 10.1.8. superviseur médical
- 10.2. Le COL sera responsable de la supervision et de l'organisation de toutes les activités nécessaires à la réussite de l'évènement.

11. Calendrier

- 11.1. La province hôte doit choisir l'hôte du tournoi avant le 1er juillet de l'année précédente.

12. Droits et obligations de l'HÔTE et de PCO en matière de commanditaire

- 12.1. PCO s'efforce de créer des relations nationales avec des partenaires qui aident à financer les programmes de PCO en s'impliquant dans des aspects variés qui peuvent être regroupés pour leur fournir un programme attrayant et varié afin qu'ils puissent entrevoir les avantages d'investir dans un évènement sponsorisé par PCO.
- 12.2. L'implication du commanditaire peut inclure une présence aux tournois par exemple : bannières, table, kiosque, etc. Elle peut également inclure le site web de PCO, le bulletin d'information Scoop ou les possibilités de diffusion offertes par PCO.
- 12.3. Un ensemble varié est plus attrayant et apporte plus de valeur aux partenaires et génère plus de revenus pour eux, pour le tournoi et PCO.
- 12.4. Le processus nécessaire à la mise en œuvre efficace de cette stratégie est une communication bilatérale permanente entre l'HÔTE et PCO.
- 12.5. Le COL fournira le nom et les coordonnées de la ou des personnes responsables de la commandite OPEN au directeur exécutif des alliances stratégiques de PCO, à l'adresse suivante : partnerships@pickleballcanada.org.
- 12.6. Tous les commanditaires potentiels sont contrôlés par PCO afin d'éviter les duplicatas et garantir le maintien de la marque.
- 12.7. Le COL fournira à PCO une liste des commanditaires potentiels qu'il souhaiterait approcher avant qu'ils ne s'adressent à lui.
- 12.8. Aucun contrat ou arrangement de commandite ne sera conclu sans le consentement du PCO. Les accords d'exclusivité doivent être approuvés par le directeur exécutif des alliances stratégiques de PCO, à l'adresse suivante : partnerships@pickleballcanada.org
- 12.9. PCO informera le COL des personnes qu'il a contactées et avec lesquelles il a conclu un accord de commandite.
- 12.10. Les dispositions relatives aux commandites doivent être conformes à la politique de marketing de PCO, disponible sur le site https://pickleballcanada.org/docs/7.2.6.1_Marketing_Policy_2018.pdf.

13. Marketing Tournements Régionaux

- 13.1. Le logo et le mot-symbole du PCO seront toujours utilisés en conjonction avec les tournois régionaux.
- 13.2. L'HÔTE utilisera le logo spécifique à l'évènement de PCO, tel que fourni ou approuvé par PCO.
- 13.3. L'HÔTE veillera à ce que l'identité visuelle et le site web de PCO soient utilisés et mis en valeur tout au long de l'évènement.

- 13.4. L'HÔTE fournira gratuitement l'affichage de PCO (logo et nom de PCO). Les panneaux doivent être placés à un endroit bien visible, de manière à être bien visibles pour la diffusion en continu. PCO fournira l'affichage (ou remboursera les coûts réels de production).
- 13.5. Tous les communiqués de presse doivent être approuvés par PCO.

14. Activités hors concours

- 14.1. L'HÔTE est encouragé à proposer des activités au-delà du tournoi pour les participants et les spectateurs. Par exemple, des cliniques, des démonstrations, une aire de restauration, des activités pour les enfants et d'autres activités de type récréatif.

15. Obligations financières

- 15.1. L'HÔTE percevra les frais d'inscription des participants. (Cela peut changer avec la mise en œuvre de la plate-forme technologique intégrée de PCO, tout comme l'ensemble du processus d'inscription). Les frais d'inscription seront fixés en consultation avec PCO.
- 15.2. PCO collectera et conservera en fiducie pour l'HÔTE les revenus de commandite qu'il génère et qui sont attribuables par PCO à l'évènement. Le directeur exécutif des alliances stratégiques travaillera avec l'HÔTE pour clarifier les revenus potentiels de commandite disponibles.
- 15.3. L'HÔTE soumettra à PCO un montant de 5 \$ par participant, deux semaines avant le début du championnat.
- 15.4. Les participants, du fait de leur adhésion à PCO, sont couverts par l'assurance de PCO.
- 15.5. L'HÔTE soumettra un rapport financier à PCO dans le format prescrit, dans les 60 jours suivant la fin du tournoi. PCO se réserve le droit d'examiner et de vérifier le rapport.
- 15.6. L'HÔTE et PCO sont conjointement responsables de la réussite financière du tournoi. PCO n'acceptera aucune responsabilité si une perte financière devait se produire en raison d'un manque à gagner ou d'un excédent de dépenses par rapport au budget de l'organisateur lorsque ce manque à gagner ou cet excédent échappe au contrôle direct de PCO.
- 15.7. L'HÔTE précisera l'utilisation prévue de tout profit reçu



Annexe A : Modèle de budget et de rapport

Pour demander un modèle de budget et de rapport, veuillez transmettre un courriel au vice-président du développement du sport et des compétitions de PCO, à l'adresse suivante : vp-sport@pickleballcanada.org



Annexe B : Déclaration du comité d'accueil

Le Comité d'accueil représenté par [nom de l'organisation] :

_____ /
et l'organisation sportive provinciale ou territoriale (OSP/SOT) représentée par [nom] :

_____ /
acceptent de se conformer à la déclaration suivante:

Nous coopérerons pleinement avec l'organisation Pickleball Canada (PCO) dans l'organisation et l'accueil du championnat régional de Pickleball Canada et nous assumerons la responsabilité de toutes les dépenses concernant les tournois régionaux. Nous convenons que tout le contenu du document sur les normes et les attentes est contraignant. Tout écart par rapport à ces normes et attentes doit être approuvé par le BCP avant d'entrer en vigueur.

Au plus tard 30 jours après l'attribution des tournois régionaux, le PHC et la PSO/TSO créeront un comité d'organisation local (LOC) qui sera responsable de l'organisation des tournois régionaux. Le COL doit être légalement constitué et être une organisation à but non lucratif. Les membres du COL sont idéalement composés d'un membre de chacune des organisations suivantes:

- PCO (obligatoire)
- OSP/SOT
- HC

La nomination du COL est conditionnée par l'engagement du COL à se conformer aux termes et conditions du document "Normes et attentes", à la satisfaction du BCP sur le fond et la forme. Le COL est responsable de tous les engagements pris par le Comité d'Organisation, individuellement ou collectivement, en relation avec l'organisation et le déroulement des Tournois Régionaux.

Comité d'accueil

Organisation sportive provinciale

Organisation

Organisation

Nom (imprimer)

Nom (imprimer)

Position (imprimer)

Position (imprimer)

Signature

Signature



This page left intentionally blank.

<eof>